



**DELIBERATION N°2026-18**  
**Elections des délégués membres du Bureau**  
 Extrait du Registre des Délibérations  
**CONSEIL SYNDICAL DU 19 MAI 2026**

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à 18 h 30 le Comité Syndical du Syndicat Eure Blaise Vesgre, régulièrement convoqué le douze mai s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane LEMOINE, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 31  
 Nombre de membres en exercice : 31  
 Quorum à atteindre en temps normal : (31/2+1) : 16  
 Nombre de pouvoirs : 2  
 Nombre de suffrages exprimés : 26

Présents pour le quorum : 24

M.	STEPHO Damien	Titulaire	CA Pays de Dreux	VERNOUILLET
M.	LOQUET Bruno	Titulaire	CA Pays de Dreux	CHERISY
M.	EECKMAN Jean-Marie	Titulaire	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VEGRE
M.	ROY Raymond	Titulaire	CA Pays de Dreux	LA CHAUSSEE-D'IVRY
Mme	PATUREL Cathy	Titulaire	CA Pays de Dreux	OULINS
M.	TOISON Stéphane	Titulaire	CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAIS
M.	TRIBOUILLOIS Mathieu	Titulaire	CA Pays de Dreux	DREUX
M.	CAMBOULIVE François	Titulaire	CA Pays de Dreux	IVRY-LA-BATAILLE
M.	FAVREAU Patrick	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINTE-GEMME-MORONVAL
M.	GUIRLIN Jean-Louis	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINTE-GEORGES-MOTEL
M.	LUBOW Dominique	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAINTE-ANGE-ET-TORCAY
M.	ALBERT Christian	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAULNIERES
M.	ANEST Louis	Titulaire	CA Pays de Dreux	VILLEMEUX-SUR-EURE
M.	D'HARCOURT Godefroy	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	COULOMBS
Mme	DEVINCK Jacqueline	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	VILLIERS LE MORHIER
M.	LEMOINE Stéphane	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CHAUDON
M.	ROSSIGNOL Patrick	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	MEVOISINS
M.	MEZARD Hugues	Titulaire	CC Portes Euréliennes d'Ile de France	SAINTE-PIAT
M.	ALORY Christophe	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	MOISVILLE
M.	BERNHART Laurent	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	CROTH
M.	DUGUAY Pascal	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	FAINS
M.	VAUTIER Bruno	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	PACY-SUR-EURE
M.	BIZARD Freddy	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	CROISY-SUR-EURE
M.	COURTAT Didier	Titulaire	Seine Normandie Agglomération	MENILLES

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 2**

Mme	LE BRIS Martine	Titulaire	CA Pays de Dreux	SAUSSAY
Mme	PAUL Nadine	Titulaire	CA Evreux Portes de Normandie	GARENNES SUR EURE

**Absents excusés : 5**

M.	CHERON Denis	Titulaire		CA Pays de Dreux	MONTREUIL
M.	DE VOS Jean-Baptiste	Suppléant de	LE BRIS Martine	CA Pays de Dreux	ANET
M.	LUSZEZSIN Bruno	Titulaire		CC Portes Euréliennes d'Île de France	PIERRES
Mme	LAMY Marie-Pierre	Titulaire		CA Evreux Portes de Normandie	SAINTE VIGOR
M.	BASTIANELLI Christophe	Titulaire		Seine Normandie Agglomération	LA ROQUETTE

**Également présents (sans voix délibérative) : 6**

M.	FREMIN DU SARTEL	Suppléant de	STEPHO Damien	CA Pays de Dreux	BERCHERES-SUR-VESG
M.	DELANOE Jean-Claude	Suppléant de	LOQUET Bruno	CA Pays de Dreux	BONCOURT
Mme	KERNEVEZ-THEVENARD Christelle	Suppléant de	TRIBOUILLOIS Mathieu	CA Pays de Dreux	CHARPONT
M.	DELAHAYE Florian	Suppléant de	FAVREAU Patrick	CA Pays de Dreux	MEZIERES-EN-DROUAI
Mme	DEQUAIRE Sylviane	Suppléant de	ANEST Louis	CA Pays de Dreux	CRECY-COUVE
M.	TROGNON Luc	Suppléant de	COURTAT Didier	Seine Normandie Agglomération	BREUILPONT

**Mme Paturel** est nommée secrétaire de séance.

**Exposé du Président :**

**Considérant** délibération n° 2026-17 fixant le nombre des Membres du Bureau à 5 membres, auxquels s'ajoutent le Président et les Vice-présidents ;

**Vu** les dispositions de l'article L.5211-2 du CGCT qui renvoient aux dispositions relatives à l'élection du maire et des adjoints, s'agissant de l'élection des membres du Bureau du comité syndical ;

**Le Président** indique qu'il convient, eu égard à la jurisprudence en la matière, de procéder à une élection des autres membres du Bureau au scrutin secret, uninominal à la majorité absolue ;

Comme pour ce qui est de l'élection des Vice-présidents, il convient donc de procéder successivement à l'élection de chacun des autres membres du Bureau, au scrutin uninominal à trois tours, et ce, même si, s'agissant des autres membres du Bureau, l'ordre d'élection desdits membres n'a pas de conséquence, l'ordre du tableau n'étant applicable que pour les seuls Vice-présidents ;

Ainsi, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative, étant précisé qu'en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats sera déclaré élu ;

**Le Président** précise qu'il convient donc de procéder à une élection **poste par poste** à bulletins secrets.

Il indique que le nombre de votants présents s'élève à **24** et que le nombre de pouvoirs s'élève à **2** ; le nombre attendu de votes s'élevant donc à **26 voix**.

**Le Président** procède à la constitution du Bureau de vote :

Monsieur **EECKMANN** est nommé 1<sup>er</sup> assesseur.

Monsieur **ALBERT** est nommé 2<sup>ème</sup> assesseur.

Monsieur **VAUTIER** est nommé 3<sup>ème</sup> assesseur.



Le **Président**, après avoir précisé que seuls les délégués titulaires pouvaient faire acte de candidature, procède à l'appel des candidatures.

Les candidats se sont déclarés, et chaque délégué ayant déposé son bulletin dans l'urne, les dépouillements ont donné les résultats suivants :

**Élection du membre du Bureau (1/5)**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 26
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 26
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur BERNARHT	26	Vingt-six

**Proclamation de l'élection du membre du Bureau**

**M. BERNARHT** a été proclamé Membre du Bureau et immédiatement installé.

**Élection du membre du Bureau (2/5)**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 26
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 26
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur BIZARD	26	Vingt-six

**Proclamation de l'élection du membre du Bureau**

Monsieur BIZARD a été proclamée Membre du Bureau et immédiatement installée.

**Élection du membre du Bureau (3/5)**

**Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 0
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 26
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] ..... 26
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur D'HARCOURT	26	Vingt-six

**Proclamation de l'élection du membre du Bureau**

**Monsieur D'HARCOURT** a été proclamée Membre du Bureau et immédiatement installée.



**Élection du membre du Bureau (4/5)**
**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	26
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	26
f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....	14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur EECKMAN	26	Vingt-six

**Proclamation de l'élection du membre du Bureau**

Monsieur EECKMAN a été proclamé Membre du Bureau et immédiatement installé.

**Élection du membre du Bureau (5/5)**
**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	26
c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] .....	26
f. Majorité absolue <sup>4</sup> .....	14

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur FAVREAU	26	Vingt-six

**Proclamation de l'élection du membre du Bureau**

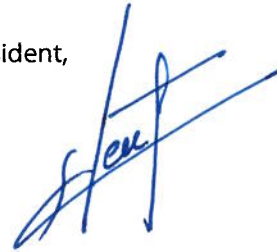
Monsieur FAVREAU a été proclamé Membre du Bureau et immédiatement installé.

Le Comité syndical installe, lesdits délégués syndicaux suivants élus en qualité de membres du Bureau :

Tableau Récapitulatif des autres membres du Bureau (ordre alphabétique)
Monsieur BERNARHT
Monsieur BIZARD
Monsieur D'HARCOURT
Monsieur EECKMAN
Monsieur FAVREAU

A l'issue de ces élections, le **Président** rappelle que la « **Charte de l'élu local** » a été envoyée à tous les délégués, titulaires et suppléants, en même temps que la convocation. Elle est distribuée, projetée et le Président en fait lecture.

Le Président,



DOCUMENT RENDU EXECUTOIRE  
Après dépôt à la Sous-Préfecture, le

Le Président,



Stéphane LEMOINÉ

ARRIVE LE :  
27 MAI 2026  
SOUS-PREFECTURE  
DE DREUX

**SEBV**  
SYNDICAT EURE MOYENNE BLAISE VESGRE



## CHARTRE DE L'ÉLU LOCAL

L'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « *Les élus locaux sont les membres des conseils élus au suffrage universel pour administrer librement les collectivités territoriales dans les conditions prévues par la loi. Ils exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la présente charte de l'élu local* ».

### **Charte de l'élu local**

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser **immédiatement** tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.